



7^{ème} **Symposium Africain sur le Développement de la
Statistique**
Hôtel Lagoon Beach
Le Cap, Afrique du Sud
23 – 25 Janvier 2012

**Programme Africain d'amélioration accélérée des systèmes d'état civil et de
statistiques vitales (PAAA-ECSV)**

*"Améliorer l'infrastructure humaine et institutionnelle de l'état civil et des
statistiques vitales "*

Projet (Révisé)

Note Conceptuelle

(Sponsors' Logos)

1. Contexte et justification

Le 6^{ème} Symposium africain sur le Développement statistique (SADS) qui s'est tenu au Caire en Egypte, du 31 Octobre au 2 Novembre 2010, a adopté une résolution qui a déplacé son centre d'intérêt des Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat (RGPH) vers les systèmes d'état civil et de statistiques vitales (ECSV)¹, pour les cinq prochains symposiums à partir de 2012. En conséquence, le 7^{ème} SADS va être le premier de la série qui sera convoquée sur l'ECSV. Le 7^{ème} SADS se tiendra à Cape Town, Afrique du Sud, du 23 au 25 Janvier 2012 dans la même semaine que la 3^{ème} réunion de la Commission statistique des Nations Unies pour l'Afrique (StatCom-Afrique III).

La première Conférence des ministres africains responsables de l'état civil qui s'est tenue du 13 au 14 août 2010 à Addis-Abeba, en Ethiopie a abouti à un ensemble de déclarations reflétant la nécessité d'aborder les questions critiques de politiques et programmes de réforme et d'amélioration des systèmes d'ECSV en Afrique. La conférence a réuni plus de 40 ministres responsables de l'état civil de la région et des représentants des bureaux d'état civil, les instituts nationaux de statistiques (INS) ainsi que les organisations régionales et internationales. Le 6^{ème} SADS, dans sa résolution, a pris note de la déclaration des ministres qui émanait de la première conférence et a appelé la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de Développement (BAD), la Division statistique des Nations Unies et le Réseau de Métrologie sanitaire (HMN) à travailler avec les pays pour le déploiement des normes existantes liées à la collecte et au traitement des données issues des RGPH et de l'ECSV.

L'état civil est la source conventionnelle pour la génération régulière de statistiques vitales complètes qui fournit des statistiques démographiques et de santé, incluant la plupart des indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Par ailleurs, l'état civil produit diverses informations/et documents juridiques et administratifs qui sont la base pour la reconnaissance et la sauvegarde des droits humains fondamentaux, y compris les droits des

¹ Les événements suivis dans les systèmes d'état civil comprennent les naissances vivantes, les décès, la mort fœtale, le mariage, le divorce, l'annulation du mariage, la séparation judiciaire du mariage, l'adoption, la légitimation et la reconnaissance. Les événements de naissance, décès, mariage et divorce constituent la priorité des événements tenus par les pays pour être enregistrés et des statistiques à produire sur une base continue et permanente.

enfants et des femmes. L'état civil fournit également des informations essentielles requises pour la mise en œuvre des processus de décentralisation et de démocratisation en cours dans la plupart des pays africains. Malgré l'importance accordée au système, presque tous les pays africains ne disposent pas de systèmes adéquats d'ECSV.

1.1 Les efforts passés et les défis dans l'amélioration des systèmes d'ECSV en Afrique

La Division Statistique des Nations Unies a été engagée dans la préparation de normes internationales, des principes et recommandations à l'appui des efforts nationaux pour améliorer les systèmes d'ECSV depuis le début des années 50. Les premières versions ont donné plus d'importance aux statistiques vitales avec une attention limitée à l'état civil et la situation dans les pays en développement. Toutefois, les versions révisées des manuels d'ECSV qui ont été préparés au début des années 90 ont élargi leur contenu et leur objet par la manière globale et intégrée de traiter le système d'ECSV. Dans tous ces développements les différentes organisations des Nations Unies au niveau du siège prenaient les devants dans la promotion des systèmes et la gestion des interventions aux niveaux régional et national dans le cadre du programme mondial d'amélioration accélérée des systèmes d'ECSV. Les organisations régionales, y compris la CEA, ont été impliquées passivement en tant que facilitateurs pour les interventions en provenance de programmes internationaux en l'absence d'initiatives et de programmes régionaux spécifiques.

Bien que la Division statistique des Nations Unies a fait d'énormes efforts dans l'amélioration des normes et principes internationaux, la plupart des connaissances et des ressources matérielles produites par la division ne se sont pas répandues au niveau des pays pour servir l'objectif. La plupart des pays en Afrique, soit n'ont pas été au courant de l'existence de ces lignes directrices internationales, soit ne les ont pas sérieusement prises comme matériaux de référence dans la mise en œuvre de leur système d'ECSV. En outre, les interventions du FNUAP et de l'UNICEF dans la promotion de systèmes d'ECSV dans les pays, soit par leur siège ou bureau-pays, n'ont pas nécessairement été conçues en conformité avec les normes et principes internationaux. Les pratiques et opérations d'ECSV dans la plupart des pays sont encore basées sur des lois coloniales et les processus qui sont en grande partie dans la variance pour les normes et principes internationaux.

1.2 La nouvelle initiative régionale d'ECSV

En 2009, la CEA et la BAD ont co-organisé le premier atelier régional intitulé «Renforcement des systèmes d'ECSV en Afrique» qui réunit les deux principaux acteurs nationaux de l'ECSV : Autorités de l'état civil (AEC) et les Instituts nationaux de Statistiques (INS). La recommandation de l'atelier régional a retenu les directives techniques, opérationnelles et politiques pour l'initiative régionale et les modalités de mise en œuvre des différentes activités au niveau régional et national. Parmi les directives de politiques de base proposées dans l'initiative régionale «assurer l'appropriation nationale et le leadership» a occupé une place prépondérante. L'atelier a exhorté les pays membres à un engagement politique ferme et a demandé à ces organisations régionales d'organiser une conférence des ministres responsables de l'état civil dans un an.

La nouvelle initiative régionale d'ECSV est ancrée sur les grandes orientations stratégiques suivantes :

- Promouvoir l'appropriation et le leadership national ;
- Promouvoir l'intégration entre les Autorités de l'état civil (AEC) et les INS : conceptuelle et opérationnelle ;
- Promouvoir des approches systématiques et coordonnées pour l'élaboration d'un plan régional suivi par les plans nationaux ;
- Elaborer une forte politique régionale et des forums de plaidoyer ;
- Renforcer les capacités des institutions nationales clés d'ECSV ;
- Promouvoir le partenariat aux niveaux national et régional ;
- Renforcer le secrétariat régional d'ECSV logé à la CEA ;

Après les directives stratégiques fondamentales ci-dessus, diverses activités préparatoires ont été menées au cours des deux dernières années, dont les principales sont énumérées ci-dessous:

- Organisation de la première Conférence des ministres africains responsables de l'état civil et les préparatifs pour l'organisation de la 2^{ème} conférence en cours ;
- intégration des systèmes d'ECSV dans les tribunes sur les statistiques régionales - la deuxième session de la Commission africaine de la statistique (StatCom-Afrique II) a reconnu l'initiative

régionale et les actions de suivi recommandées. Le SADS s'est engagé à promouvoir l'ECSV dans ses cinq prochains colloques ;

- Établissement d'un groupe régional clé sur l'ECSV fonctionnel, impliquant les principales organisations régionales et internationales ;
- Préparation de ressources documentaires, conceptuelles et techniques, et organisation de réunions de groupes d'experts ;
- Préparation et approbation d'un plan régional à moyen terme sur l'ECSV et sa mise en œuvre, en cours ;
- Réalisation d'étude globale d'évaluation des systèmes d'ECSV et préparation du rapport, en cours ;
- Développement d'une base de données en ligne de surveillance des systèmes d'ECSV, en cours ;

Les activités réalisées à partir de mi-2009 à 2011 ont été axées sur la sensibilisation, la mobilisation de l'engagement et le développement de matériels techniques et méthodologiques, selon les directives de la nouvelle initiative régionale sur l'ECSV. Les activités prévues pour 2012 et 2013 mettraient également l'accent sur le renforcement des réalisations passées et la préparation d'opérations à l'échelle régionale.

Le Programme Africain sur l'amélioration accélérée de l'état civil et des statistiques vitales (PAAA-ECSV) a émergé de la nécessité d'englober les divers engagements sur l'ECSV dans une politique consolidée et un cadre de plaidoyer. Le programme régional est élaboré à partir des normes internationales, des principes et recommandations de l'ECSV et suivant une approche inclusive ancrée sur les directives stratégiques régionales fondamentales sur l'ECSV. Le programme reconnaît les diversités socio-économique et politique des pays africains et incite à une approche plus décentralisée qui favorise et améliore les savoirs autochtones et la créativité dans la résolution de problèmes et des défis de l'amélioration des systèmes ECSV sans perdre de vue le contexte du pays.

1.3 Rôle des institutions nationales compilant les statistiques vitales : les pratiques passées et les orientations futures

L'état civil, de par sa nature, est une entreprise multisectorielle et multidisciplinaire qui doit être conçue pour répondre aux demandes, besoins et intérêts des différentes parties prenantes et utilisateurs. Une des principales responsabilités des autorités de l'état civil est de collecter des données sur les statistiques vitales sur une base continue. Ceci est une partie intégrante des opérations d'état civil. Les institutions nationales compilant les statistiques démographiques sont également censées fournir le soutien technique requis pour le système d'état civil dans l'établissement de normes techniques et institutionnelles des procédures de collecte de données qui permettraient au secteur statistique de produire en temps opportun des statistiques vitales fiables au niveau requis de désagrégation. Cela montre une grande interdépendance entre les AEC et les INS. Il y a là une responsabilité partagée entre ces deux institutions pour répondre aux différents besoins adressés au système d'état civil. Afin de s'acquitter de ces responsabilités selon le niveau de compétence requis, l'autorité de l'état civil doit travailler en étroite collaboration avec l'institution chargée de compiler des statistiques vitales. Ainsi, des initiatives nationales sur l'amélioration de l'ECSV devraient être conçues comme entreprise commune des deux institutions qui s'occupent de l'état civil et des statistiques vitales.

La pratique antérieure dans la plupart des pays africains montre un relâchement et dans la plupart des instances, l'absence de liens et de coopération entre les autorités d'état civil et les institutions chargées de compiler les statistiques vitales. Les lois sur l'état civil dans la plupart des pays africains ont été élaborées et appliquées sans consultation technique et sans l'implication du secteur des statistiques. Par exemple, les définitions de naissance vivante, de mort fœtale ou encore la naissance et la mort ne sont pas encadrées en référence et en accord avec les recommandations² de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Des systèmes

² L'OMS recommande que la naissance vivante soit définie comme : l'expulsion complète ou l'extraction de sa mère d'un produit de conception, indépendamment de la durée de la grossesse, qui, après une telle séparation, respire ou manifeste tout autre signe de vie, tels que les battements de coeur, la pulsation du cordon ombilical ou le mouvement volontaire des muscles, que le cordon ombilical soit coupé ou non et que le placenta soit attaché; chaque produit d'une telle naissance est considéré comme né vivant (tous les nourrissons nés vivants devraient être enregistrés et comptabilisés comme tel, indépendamment de l'âge gestationnel ou qu'ils soient vivants ou morts au moment de l'enregistrement, et s'ils meurent à tout moment après la naissance, ils doivent également être enregistrés et comptés comme des morts) "Principes et recommandations pour un Système de Statistiques Vitales ; Rev 2, ONU 2001.

d'enregistrement civil établi sur la base de ces lois ne peuvent pas aboutir à la production de statistiques vitales qui satisfont aux exigences nationales, régionales et internationales.

La législation d'un pays sur l'état civil est censée intégrer les exigences minimales ou essentielles qui différencient une naissance vivante d'une mort fœtale. Toutefois, les législations de l'état civil dans la plupart des pays ne tiennent pas compte de ces exigences de base de manière précise et complète. Les INS sont censés être les principaux organes responsables à faire en sorte que les lois d'état civil soient en ligne avec les recommandations internationales, en particulier s'assurer que l'aspect de collecte de statistiques vitales est correctement pris en compte dans toutes les opérations d'état civil, y compris le cadre juridique. Cependant, dans les pratiques du passé le lien entre l'état civil et les statistiques démographiques a été considéré comme une simple relation de formes, où le secteur des statistiques conçoit un formulaire de déclaration à remplir et à retourner par l'AEC.

Un des piliers de base stratégique de la nouvelle initiative régionale sur l'ECSV est la promotion de l'intégration entre les AEC et les INS dans la gestion et les opérations d'amélioration des systèmes d'ECSV. L'initiative régionale considère les statistiques vitales comme le centre de connaissances primaires pour le système d'état civil dans la modernisation et le déplacement de la gestion et des opérations d'état civil vers les normes, principes et recommandations internationales. En conséquence, le rôle des institutions de compilation des statistiques vitales dans le système d'état civil implique, entre autres de :

- s'assurer que les concepts et définitions des statistiques démographiques sont intégrés dans les législations de l'état civil, y compris les règles, règlements et directives administratives ;
- s'assurer que les variables nécessaires pour les statistiques vitales sont harmonisées avec le contenu et les formats des différents registres ;
- participer à la préparation de manuels d'opération d'état civil et s'assurer que les procédures techniques et opérationnelles de la collecte de données statistiques sont correctement traitées et de façon complète ;
- participer et conseiller dans la conception de procédures opérationnelles et de gestion des différentes activités opérationnelles de l'état civil ;
- participer à la préparation du plaidoyer et du matériel éducatif et s'engager conjointement dans des activités promotionnelles ;

- prendre part à l'introduction de nouvelles opérations et méthodes améliorées de l'état civil
- développer des outils de suivi et prendre part à des études de suivi ;
- prendre la responsabilité de la conception des études d'évaluation et diriger les opérations de ces études ;

1.4 Améliorer l'infrastructure humaine et institutionnelle de l'ECSV en Afrique

Dans la plupart des pays, les institutions d'état civil sont considérées comme de simples démembrements de l'administration publique. Il y a peu de compréhension de la valeur des registres d'état civil au-delà de servir en tant que sources de la délivrance des certificats de naissance, décès, mariage ou de divorce. Comme décrit dans les différents documents de la nouvelle initiative régionale ECSV, l'état civil a trait à la bonne gouvernance et est fondamentale dans la construction moderne et responsable du système d'administration publique dans un pays. Le suivi de l'état civil des individus et la gestion du capital humain d'un pays dépend de la disponibilité de bases de données nationales fiables systématiquement organisées du système d'enregistrement civil qui fournissent les plus élémentaires des documents juridiques et administratifs de preuve individuelle et des informations sur chaque sujet d'un pays sur une base permanente. L'autre grand domaine qui considère l'état civil comme un programme de développement pour l'Afrique est sa valeur en tant source de la dynamique des populations et des indicateurs démographiques et sociaux, y compris la production de la plupart des indicateurs des OMD.

Avec la perception de la menace accrue à l'égard de la sécurité, de plus en plus de pays cherchent ces dernières années à resserrer leurs systèmes de sécurité internes et externes et optent pour la mise en œuvre des systèmes nationaux d'identification comme l'une des mesures pour atteindre cet objectif. Le développement rapide des TIC joue un rôle de catalyseur dans la mise en œuvre de ces systèmes. Ces bases de données d'identification informatisées ouvrent de nouvelles opportunités dans la promotion de l'e-gouvernance, y compris la prestation de services de divers programmes gouvernementaux tels que la santé, pension de retraite etc. Certains pays s'emploient à réformer leurs lois pour conférer une inviolabilité légale aux dossiers numériques créés et mis à jour. Cependant, ces systèmes sont faits pour être sophistiqués, le primat d'un système d'état civil complet et infaillible en vue de s'assurer que le système d'identification

nationale est complet et infaillible, doit encore être reconnu et pleinement compris par beaucoup de ces pays. Il est nécessaire d'établir clairement les processus et les protocoles pour une nouvelle entrée et sortie d'un enregistrement de la base de données et la seule façon dont cela peut être réalisé est d'établir un lien organique entre la base de données nationale d'identification et le système d'état civil.

Les structures chargées de l'état civil dans la plupart des pays africains ont été installées sans tenir compte de ces objectifs et des services complets de systèmes d'ECSV indiqués ci-dessus. Malgré le rôle que joue l'état civil dans les différents secteurs, projets et programmes de développement nationaux et régionaux, les bureaux d'état civil dans la plupart des pays sont placés à la périphérie et en marge du système d'administration publique. La même chose vaut pour les statistiques démographiques. La plupart des INS traite la compilation de statistiques vitales comme sous-produit d'un processus administratif sans établir ses interrelations avec les opérations et la gestion des systèmes d'état civil. Les rôles et responsabilités étroitement définis de statistiques vitales dans le système d'état civil, l'accent et la préférence donnés à des méthodes indirectes aboutit à une marginalisation des statistiques vitales dans l'organigramme des INS. En conséquence, les infrastructures institutionnelles et humaines qui prévalent actuellement dans la plupart des pays sont très insuffisantes et incompatibles avec les produits attendus de ce secteur.

Pour sa première session sur l'ECSV, le Symposium a décidé de donner la priorité et de traiter les problèmes d'infrastructures institutionnelles et humaines et les défis dans la mesure où c'est le premier domaine d'intervention qui doit être abordé dans la plupart des pays de la région.

2. Interface entre le SADS et la Conférence ministérielle sur l'ECSV

La première conférence ministérielle a considéré l'ECSV comme un programme politique régional qui doit être traité comme l'un des défis de développement pour la région.

Conformément à la recommandation de la conférence, le sixième SADS a retenu la résolution de se concentrer sur l'ECSV dans ses prochains cinq colloques. Afin d'apporter plus d'impact et de coordonner les différentes initiatives, il a été envisagé d'aligner et d'interfacer les deux forums régionaux travaillant sur la même question au moins pour les cinq prochaines années. En conséquence, le 7^{ème} SADS et les réunions de suivi ont été prévus pour être liés aux conférences ministérielles qui se tiendront tous les deux ans à partir de 2012. Cet exercice de relier les deux

forums régionaux doit débiter à partir de la 7^{ème} SADS et doit être guidé par une feuille de route complète.

Le SADS et la Conférence ministérielle devraient s'alimenter mutuellement. La conférence est prévue tous les deux ans, alors que le SADS chaque année. Techniquement, l'interface entre les deux forums commence à partir de la sélection et l'attribution des domaines d'intérêt ou de thèmes pour les réunions. En conséquence, les propositions de thèmes ou de domaines d'intérêt pour le SADS et les conférences ministérielles ont été présentées à la réunion d'experts sur l'ECSV tenue à Addis-Abeba, en Janvier 2011. La proposition prévoit que les deux réunions partagent le même domaine d'intérêt/thèmes quand le SADS se tient la même année que la conférence ministérielle. En conséquence, le SADS et la Conférence ministérielle auront le même focus en 2012, 2014 et 2016. La proposition a été approuvée par le Réunion du Groupe d'Experts et enrichie par la consultation avec les partenaires au développement.

Voici les domaines prioritaires ou thèmes proposés pour les réunions du SADS à partir de 2012.

| Année SADS | Thème proposé / domaine ciblé | Interface avec Conférences Ministérielles | Lieu (Pays) |
|-------------------|--|--|--------------------|
| 2012 | Améliorer l'état civil et les infrastructures humaines et institutionnelles des statistiques démographiques en Afrique | Même domaine ciblé avec la 2 ^{ème} Conférence ministérielle | Afrique du Sud |
| 2013 | Normalisation des causes de décès et classifications statistiques en Afrique | | |
| 2014 | Promouvoir l'usage des registres d'état civil en appui à la progression de la bonne gouvernance en Afrique | Même domaine ciblé avec la 2 ^{ème} Conférence ministérielle | |
| 2015 | Evaluer l'application des principes et recommandations des Nations Unies sur l'ECSV | | |
| 2016 | Promouvoir l'usage des Technologies de l'Information (TI) pour l'amélioration de l'ECSV en Afrique | Même domaine ciblé avec la 2 ^{ème} Conférence ministérielle | |

Voici les domaines prioritaires ou thèmes proposés pour les conférences ministérielles, de 2012 à 2020.

| Année Conférence | Thème/ domaine ciblé | Interface avec le SADS | Lieu (Pays) |
|-----------------------------|---|--|------------------------|
| 2012 | Améliorer l'infrastructure humaine et institutionnelle de l'état civil et des statistiques démographiques (ECSV) en Afrique | Même domaine ciblé pour le SADS de 2012 (7ème SADS) | Afrique du Sud |
| 2014 | Promouvoir l'usage des registres d'état civil en appui à la progression de la bonne gouvernance en Afrique | Même domaine ciblé pour le SADS de 2014 (9ème SADS) | |
| 2016 | Promouvoir l'usage des Technologies de l'Information (TI) pour l'amélioration de l'ECSV en Afrique | | |
| 2018 | Evaluer l'application des principes et recommandations des Nations Unies sur l'ECSV en Afrique | Même domaine ciblé pour le SADS de 2016 (11ème SADS) | |
| 2020 | Mise à niveau de l'efficacité de l'intégration entre l'état civil et des systèmes de statistiques démographiques | | |

3. Objectifs

L'objectif principal du 7^{ème} SADS est de traiter des défis liés à l'infrastructure humaine et institutionnelle que les Etats membres rencontrent pour l'amélioration des systèmes d'ECSV. En conséquence, la réunion aura les objectifs spécifiques suivants :

- Identifier les facteurs clés qui contribuent au progrès lent observé dans la majorité des pays africains ;

- Identifier les facteurs de facilitation pour l'accélération des initiatives actuelles régionales et nationales de réforme et d'amélioration des systèmes d'ECSV en Afrique ;
- Identifier les rôles et les responsabilités des INS dans la promotion des décisions politiques et des programmes d'intervention dans l'ECSV au niveau régional et national ;
- Proposer les mesures qui doivent être prises aux niveaux des politiques et des programmes dans l'exploitation de l'interface entre les autorités nationales de l'état civil et les organes chargés des statistiques démographiques ;
- Proposer des stratégies et des modalités à suivre dans la lutte contre les défis de l'infrastructure institutionnelle et humaine de l'ECSV en Afrique ;
- Approuver une feuille de route pour les quatre prochains colloques.

4. Livrables attendus

Il est attendu du 7^{ème} SADS les livrables suivants :

- Déclaration indiquant les engagements des Autorités de l'état civil et des INS à accroître leurs efforts pour réformer et améliorer l'ECSV dans leurs pays respectifs en conformité avec l'initiative régionale et la résolution de la conférence des ministres ;
- Les énoncés de politiques et de mesures traitant des goulets d'étranglement dans le renforcement de partenariat bilatéral entre les autorités nationales de l'état civil et celles des statistiques vitales ;
- Les stratégies et les modalités à suivre dans la lutte contre les défis de l'infrastructure institutionnelle et humaine de l'ECSV en Afrique ;
- Une feuille de route pour les quatre prochains symposiums et ;
- la résolution du 7^{ème} SADS.

5. Activités

Les activités qui doivent être traitées dans l'organisation du septième SADS pourraient être classées en trois sous-catégories suivantes : activités de pré-réunion, activités de réunion, et activités d'après réunion.

Les activités de pré-réunion comprendront les activités spécifiques suivantes :

- Préparation de la note conceptuelle et du programme de travail ;
- Première réunion des points focaux des organisations partenaires et du pays hôte ;
- Partage des affectations de tâches proposées ;
- Entreprendre des activités de sensibilisation et de mobilisation des ressources ;
- Invitation et préparation de la logistique et ;
- Identification et communication avec des personnes ressources.

Les activités lors de la réunion porteront principalement sur la mise en œuvre du programme de travail de la réunion.

Les activités d'après réunion portent sur des questions administratives et logistiques et la préparation des rapports et des activités connexes. Les organisateurs doivent gérer les questions financières et logistiques ainsi que la préparation et la diffusion des rapports de réunion et de la résolution finale de la réunion. Le manuel d'organisation du SADS sera la référence pour les activités détaillées pour l'organisation des colloques.

6. Les organisateurs de la réunion

Le 7^{ème} SADS sera convoqué conjointement avec la 3^{ème} réunion de la Commission statistique pour l'Afrique (StatCom-Afrique III). La réunion est organisée par l'INS d'Afrique du Sud, pays hôte et le Secrétariat du SADS, la CEA, la BAD et la CUA. Le FNUAP, l'UNICEF, le HMN, le HCR et les autres partenaires au développement apportent un appui dans l'organisation de la réunion.

7. Les participants

Le 7^{ème} Symposium devrait accueillir plus de 300 délégués de pays, des représentants d'organisations régionales et internationales et des invités provenant de différentes institutions et associations. Les délégations des pays seront composées des Directeurs des INS et des Autorités nationales de l'état civil et des statistiques vitales ainsi que les experts de l'état civil et d'experts traitant de statistiques sur les décès des ministères de la santé. Les représentants et experts

d'organisations régionales et internationales, les jeunes statisticiens et les représentants d'organisations régionales de formation seront également présents à la réunion.

8. Lieu et date

La réunion aura lieu à l'Hôtel Lagoon Beach au Cap, Afrique du Sud, du 23 au 25 Janvier 2012.